

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 15 février deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,
9 février 2024

Étaient présents :
M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAME, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Paul GONCALVES, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Brigitte MALOT, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL.

Date de publication
sur le site internet de la
ville,
20 février 2024

Procurations :
Mme Mireille BAUDRY à M. Christian CAPRON, Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, M. Sylvain HEMARD à M. Thierry DUPRAY, Mme Dominique LEPEME à M. Lionel DURAME, M. André RIC à M. Didier BOQUET, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER à M. Dominique GALLIER, M. Alexandre VOIMENT à Mme Céline CIVES.

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 16
Votants 23

Excusés :
Mme Hélène AUBRY, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Christophe GIRARD, Mme Steffie HAMEL, M. Luc HITLER, Mme Aurore LAINÉ.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2024-005	Convention Enedis raccordement au réseau HTA d'une Installation Photovoltaïque
------------	---

Le projet de réhabilitation énergétique du bâtiment principal des services techniques comprend la mise en place de tuiles photovoltaïques sur la couverture. Ce système permettra la production d'énergie en autoconsommation pour le site producteur et d'autres bâtiments communaux.

Le poste alimentant les services techniques est raccordé au réseau HTA (haute tension), une convention permettant le raccordement au réseau de l'Installation Photovoltaïque doit être établie pour définir les modalités techniques et financières du partenariat.

Une convention de raccordement prévoit les modalités techniques et financières du partenariat :

- L'objet de la demande : alimentation principale pour le site des services techniques pour une puissance de raccordement en injection de 55 KW.
- Caractéristiques techniques le site sera raccordé directement au réseau public de distribution d'Electricité HTA par un unique poste de livraison.
- Contribution financière : la commune de Rives-en-Seine verse à Enedis la totalité de la contribution financière qui s'élève à 434,82 euros HT soit 521,78 euros TTC.
- Validité et acceptation de la convention de raccordement : la convention doit être paraphée et signée par Monsieur le maire.
- Formalités nécessaires : l'ensemble des documents nécessaires (convention, plans et consuel) doit être transmis à Enedis.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention.
- De l'autoriser à signer la convention et toutes pièces liées à ce partenariat.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bastien CORITON



Bastien Coriton

Le secrétaire de séance,
Didier BOQUET

Didier Boquet